

NATIONS UNIES

CONSEIL
DE TUTELLE



Distr.
GENERALE

T/PET.10/452

23 mai 1986

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

PETITION DE HILARY ALLER ET HUIT AUTRES PERSONNES AU NOM
DU BRISTOL UNIVERSITY THIRD WORLD FIRST GROUP CONCERNANT
LE TERRITOIRE SOUS TUTELLE DES ILES DU PACIFIQUE

(Distribuée conformément au paragraphe 1 de l'article 85
du règlement intérieur du Conseil de tutelle)

Bristol University
Third World First Group
Grande-Bretagne

UN LIBRARY

JUN - 4 1986

Le 8 mai 1986

Le Conseil de tutelle
Organisation des Nations Unies
New York, N.Y. 10017

UN/SA COLLECTION

Messieurs,

Nous souhaitons nous élever contre l'accord de libre association entre Belau (Palaos) et les Etats-Unis qui vous a été soumis pour examen avant la fin du mois. En 1979, les habitants de Belau ont voté pour une constitution faisant de leur territoire une zone dénucléarisée et depuis lors, les Etats-Unis ont proposé six versions révisées de l'accord de libre association avec Belau. L'accord proposé serait la base sur laquelle les Etats-Unis mettraient fin à leur tutelle sur Belau et il comprend des dispositions qui permettraient aux Etats-Unis d'utiliser un tiers de l'île comme base militaire, et qui comporteraient un élément nucléaire. Cet accord étant en contradiction avec la Constitution belauane, il est nécessaire que 75 p. 100 des habitants se prononcent en sa faveur lors d'un référendum pour qu'il soit accepté. Cependant, lors du dernier référendum, qui a eu lieu en février, alors que 72 p. 100 seulement des habitants s'étaient déclarés favorable à l'accord, le dirigeant belauan, au mépris de la Constitution, a déclaré qu'une "majorité globale" s'était dégagée et a accepté l'accord. Cet accord doit cependant encore être approuvé par le Conseil de tutelle de l'Organisation des Nations Unies et nous lui demandons de rejeter cette proposition anticonstitutionnelle. Cette majorité de 72 p. 100 elle-même n'a été obtenue

qu'alors que les habitants de Belau avaient disposé de deux semaines seulement pour étudier ce document extrêmement long et rédigé en anglais juridique, et s'en faire expliquer la portée.

Cet accord donnerait aux Etats-Unis des pouvoirs considérables sur un pays minuscule et nous demandons au Conseil de le rejeter pour des raisons tant constitutionnelles qu'humanitaires.

Veillez agréer, etc.

(Neuf signatures) 1/

Note

1/ La liste des neuf signatures se trouve dans les fichiers du Secrétariat et peut être consultée par les membres du Conseil.
